



HAL
open science

Les travaux de boisement du littoral Languedoc-Roussillon

Jean-Claude Guérin

► **To cite this version:**

Jean-Claude Guérin. Les travaux de boisement du littoral Languedoc-Roussillon. *Revue forestière française*, 1970, 22 (2), pp.168-178. 10.4267/2042/20358 . hal-03385587

HAL Id: hal-03385587

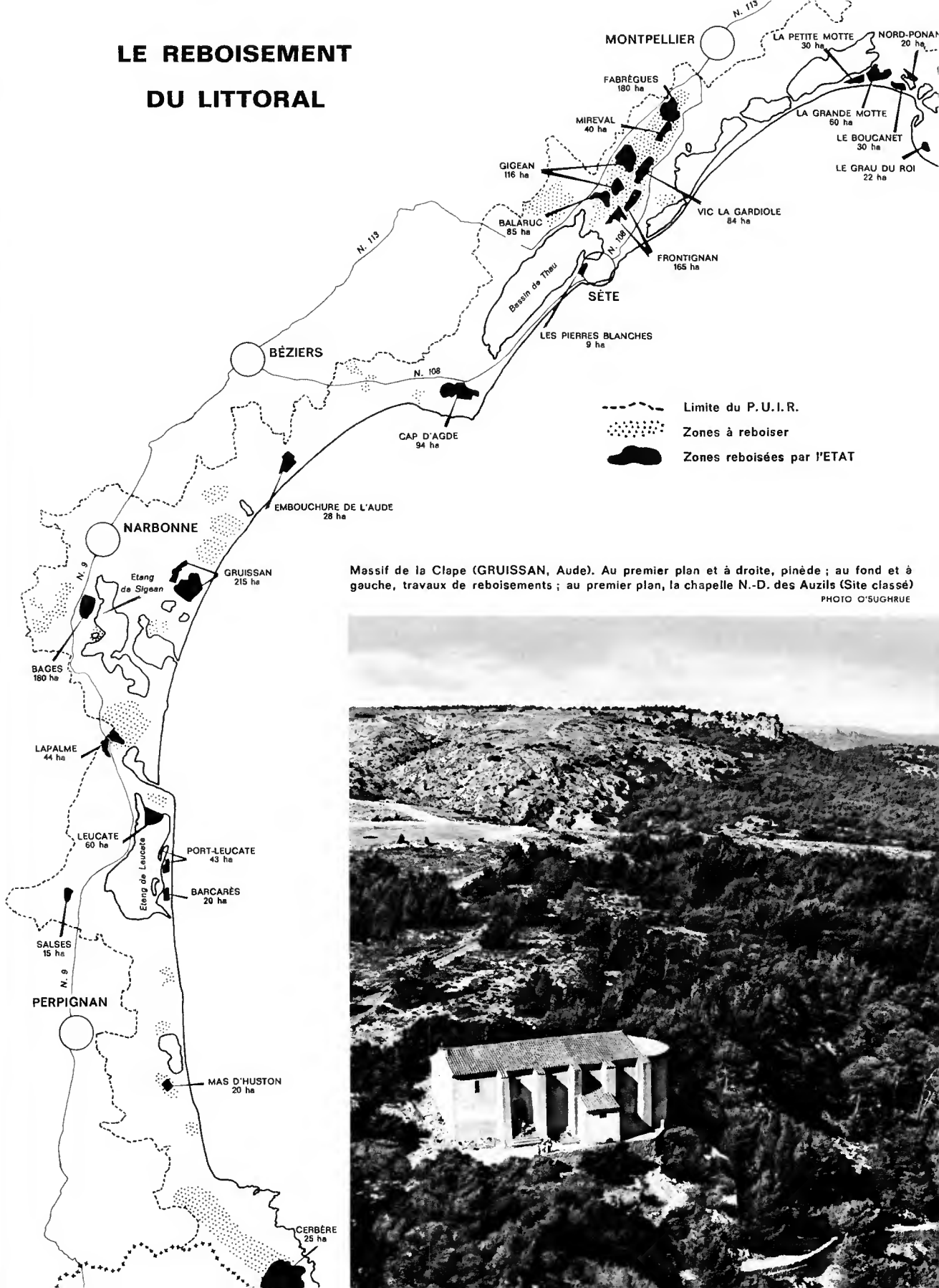
<https://hal.science/hal-03385587>

Submitted on 19 Oct 2021

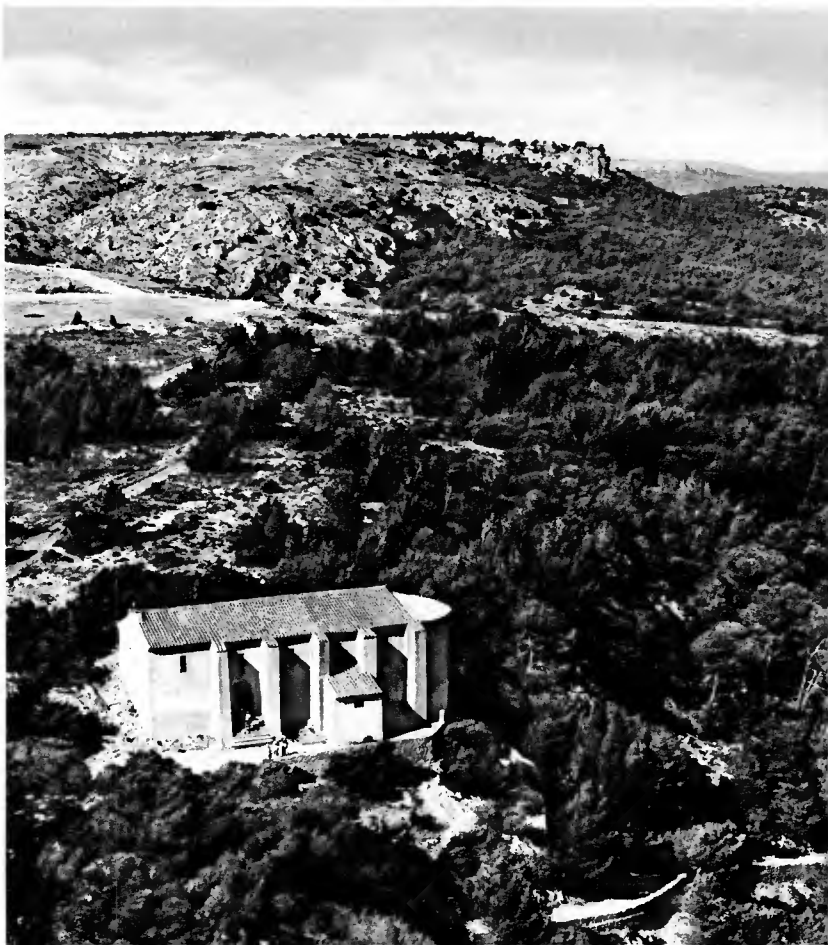
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE REBOISEMENT DU LITTORAL



Massif de la Clape (GRUISSAN, Aude). Au premier plan et à droite, pinède ; au fond et à gauche, travaux de reboisements ; au premier plan, la chapelle N.-D. des Auzils (Site classé)
 PHOTO O'SUGHRUE



Cette rubrique est dirigée par

A. SOUBEIRAN

Ingénieur du G. R. E. F

Section Technique Centrale
des Espaces Verts

Sous-Direction de l'Espace Naturel
Direction des Forêts

1^{er}, avenue de Lowendal
PARIS - (7^e)

nature loisirs
et forêt

LES TRAVAUX DE BOISEMENT DU LITTORAL LANGUEDOC-ROUSSILLON

J.-C. GUERIN

Class. Oxford 913 (44 x M4)

L'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon concerne une bande côtière de 180 kilomètres de long sur une largeur moyenne d'une dizaine de kilomètres. Il est conduit par la Mission Interministérielle créée spécialement à cette fin en 1963, qui a préparé puis fait approuver par le gouvernement le 26 mars 1964 un plan d'urbanisme d'intérêt régional (P.U.I.R.) couvrant toute la zone. Ce plan, relayé au fur et à mesure par les plans d'urbanisme, constitue le cadre précis de la mise en valeur touristique de ce littoral qui présentait tous les caractères d'un territoire pratiquement vierge.

Pour une part de plus en plus grande de la population, les loisirs requièrent chaleur et soleil. Le littoral Languedoc-Roussillon est privilégié sur ce plan et répond à cette aspiration. Son climat est de type méditerranéen. Il y pleut rarement : la moyenne des pluies est de 500 mm répartis sur moins de 50 jours sur le littoral du Roussillon, de 600 à 750 mm sur le littoral du Languedoc.

Le soleil brille constamment sur tout le littoral entre mai et septembre. Le nombre d'heures d'ensoleillement, de juin à septembre, est à Perpignan de 1 119 heures sur 1 640 heures de jour et à Montpellier de 1 227 heures.

Si c'est d'abord le soleil et la mer que les vacanciers viennent chercher aux rivages languedociens, ils y trouvent également le vent, et l'excès même de soleil peut devenir éprouvant. L'insuffisance des ombrages et des écrans de végétation se trouve alors profondément ressentie : elle est le résultat d'une très ancienne et intense érosion humaine sur des sites également riches d'histoire, attestés par un taux de boisement très faible, de l'ordre de 2,5 % pour la frange littorale. Accordant aux touristes les plaisirs de l'eau et la luminosité de son climat, le littoral leur refuse encore le repos qu'offrent les espaces verts et l'agrément des paysages boisés. Un large programme de plantation est dès lors apparu indispensable pour accompagner les installations touristiques et rendre plus accueillante la région. L'objectif que l'on s'est ainsi fixé est de relever à 6 % le taux de boisement de la côte.

L'œuvre de boisement, toujours à long terme, a donc été immédiatement considérée par les promoteurs de l'aménagement du littoral, comme l'un des premiers grands équipements régionaux, indispensable à la « Nouvelle Floride » au même titre que les routes, les ports, les travaux de génie sanitaire et de démoustication, le développement des ressources en eau...

Des écrans de verdure plus personnalisés ont également été souhaités pour les stations balnéaires et leurs ports, futurs joyaux du littoral, se ramifiant en espaces verts plus riches et plus diversifiés jusqu'au cœur de ces villes nouvelles.

Mais le Languedoc n'est pas la Côte d'Azur, et non plus la Floride, telle du moins que d'aucuns l'imaginent. C'est dans des conditions climatiques hivernales beaucoup plus dures (1) que les forestiers ont dû s'atteler à une double tâche :

— de boisement d'abord, afin de parer dignement les nouvelles stations, mais pour créer aussi, par touches à l'arrière-plan, un paysage plus propre à séduire et retenir le touriste en transit vers l'Espagne ainsi que l'amateur d'une nature plus « sauvage » dans sa simplicité. Les moyens techniques les plus modernes ont été mis en œuvre pour faire surgir des « clapas » (2) les forêts de demain, qu'agréablement déjà des pistes au tracé très touristique encore souligné de parkings-points de vue d'où l'on découvre, au détour d'une colline, un petit coin d'étang ou de montagne lointaine, mais aussi la Méditerranée dans toute sa splendeur.

— de création d'espaces verts ensuite qui rendent comme à la Grande Motte la vie plus agréable dans toutes les cités surgies des sables pour les vacances.

Quelques chiffres donneront la mesure de l'œuvre déjà accomplie :

— 1 600 ha reboisés en 6 ans, faisant déjà ici et là, en des lieux soigneusement choisis, reverdir la garrigue,

— 1 000 000 de plants forestiers distribués depuis 5 ans aux collectivités, campings, et dont le nombre dénote tout l'intérêt que les populations portent à la réinstallation de l'arbre sur la côte languedocienne,

— plus de 16 000 000 F consacrés déjà aux espaces verts des 6 stations nouvelles d'Etat.

LE BOISEMENT : GRAND EQUIPEMENT REGIONAL

Après une phase d'études préliminaires menées par les services forestiers locaux, le Ministère de l'Agriculture, à la demande de la Mission Interministérielle, créait en 1964 un service spécial pour le boisement du littoral Languedoc-Roussillon dans l'Hérault et le Gard, cependant que les premiers travaux étaient effectués dans le même temps, dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales par les services locaux enforcés dans leurs moyens.

A l'automne 1964, la Mission Interministérielle demandait l'entrée de l'ingénieur chargé de ce service spécial dans son Service Régional des Etudes, afin de coordonner l'action de l'ensemble des services sur le Littoral et lui servir de conseiller technique.

La réforme des services forestiers du Ministère de l'Agriculture en 1966 a conduit à confier au Service régional d'aménagement forestier, sous l'autorité de l'ingénieur général de région, la responsabilité d'ensemble du boisement du littoral Languedoc-Roussillon et à l'Office National des Forêts, par une convention générale passée avec cet Etablissement, la réalisation des travaux de boisement envisagés :

— Le Ministère de l'Agriculture (Direction Générale de la Protection de la Nature et Service Régional d'Aménagement Forestier du Languedoc-Roussillon à l'échelon local) propose à la Mission Interministérielle, la politique à suivre, les diverses actions à entreprendre et la programmation des travaux ; il joue vis-à-vis des collectivités, campings, particuliers auxquels il distribue gratuitement chaque année quelques 200 000 plants, le rôle de conseiller technique ; il recherche les terrains à reboiser et définit les grandes lignes des avant-projets ; il approuve ensuite les projets élaborés par l'Office National des Forêts et contrôle sur les plans technique et financier leur bonne réalisation.

— L'Office National des Forêts, par son Service des travaux de boisement du littoral mis en place spécialement à la demande de l'Etat mène sur le terrain les études techniques de boisement, les travaux de plantations nouvelles et ultérieurement l'entretien des boisements créés ; il est donc responsable de la réalisation des travaux, selon les projets arrêtés ; il assure la gestion et la surveillance dans des conditions assez souvent difficiles du patrimoine boisé ainsi constitué, auxquelles s'ajoute une mission plus générale de surveillance et de contrôle des principales zones boisées ou à reboiser (Massifs de la Clape et de la Gardiole notamment).

Il convient tout d'abord de bien situer la place réelle du boisement dans l'aménagement global du littoral ainsi que ses limites.

Le plan d'urbanisme d'intérêt régional a localisé les grands espaces à réserver à l'état de nature et à reboiser s'ils s'y prêtent.

(1) Grands froids se développant brutalement, embruns salés rendant difficile l'implantation végétale à proximité immédiate des plages.

(2) En languedocien : cailloux, rocailles.



Travaux de reboisement dans les Corbières (La Clape)

PHOTO SOUBEIRAN

Dans des conditions de sol et surtout de climat extrêmement difficiles, il s'agit avant tout d'assurer, non la rentabilité, mais la réussite du boisement, et donc d'utiliser à cet effet tous les moyens techniques disponibles (défoncement et approfondissement du sol par engins lourds, améliorations des sols, arrosages, traitements phytosanitaires, etc.).

Par ailleurs, entrepris dans un but touristique, ce qui a entraîné la réalisation d'une importante infrastructure d'excellentes pistes, nécessaires par ailleurs pour une intervention rapide en cas d'incendie, et la création de parefeux nombreux, les travaux de reboisement du littoral sont donc par eux-mêmes onéreux.

Les travaux forestiers se sont trouvés ainsi tout naturellement circonscrits dans deux types de zones :

— celles très limitées, sur le littoral même, où l'Etat a choisi d'édifier ses six stations nouvelles et acquis des terrains en conséquence ;

— celles plus importantes en superficies mais de nombre restreint et d'importance très inégale (voir plan général) mentionnées comme « zones à reboiser » dans le P.U.I.R. ou dans les plans communaux d'urbanisme pris en application. Ce sont en général des zones de collines caillouteuses abandonnées en presque totalité par les cultures. L'Etat ne peut cependant y entreprendre des travaux que sur des terrains qu'il a acquis, ou sur des terrains communaux avec l'accord des communes ; il est à noter qu'il dispose dans ces zones de la faculté d'acquérir des terrains au besoin par voie d'expropriation.

Avant d'engager des programmes d'acquisitions, les forestiers ont travaillé sur les terrains communaux heureusement assez abondants, reboisant les mieux situés d'entre eux au plan touristique.

A titre d'exemple, nous examinerons les conditions dans lesquelles s'effectue le reboisement du massif de la Gardiole.

Le reboisement du massif de la Gardiole

Le Massif de la Gardiole est un massif calcaire qui constitue avec le Massif de la Clape dans l'Aude et la zone pyrénéenne des Albères, l'une des plus importantes de ces « zones à reboiser ».

Il développe ses quelque 5 000 ha de Montpellier à Sète entre les deux grandes voies de communication de la région, les nationales 108 et 113.

Culminant à près de 250 m, avec une altitude moyenne supérieure à 100 m, il domine à la fois Montpellier et tout son arrière-pays, l'étang de Thau et la mer, ce qui en fait un site touristique manifestement privilégié : la végétation naturelle, sous l'action de l'homme, des troupeaux et de l'incendie en a malheureusement presque totalement disparu.

Sa reconstitution a été amorcée depuis quatre ans à l'intérieur de 1 200 ha de terrains communaux soumis au régime forestier : 44 km de pistes, amorces de futures routes touristiques et 35 km de pare-feux y ont déjà été ouverts.

Le choix des essences de reboisement, primordial, était limité (la rapidité de développement recherchée, le coût des arrosages souvent indispensables restreignent l'emploi des feuillus (3) au profit des résineux (4) installés le plus souvent par bouquets, dans un souci d'esthétique et de prévention contre le feu) :

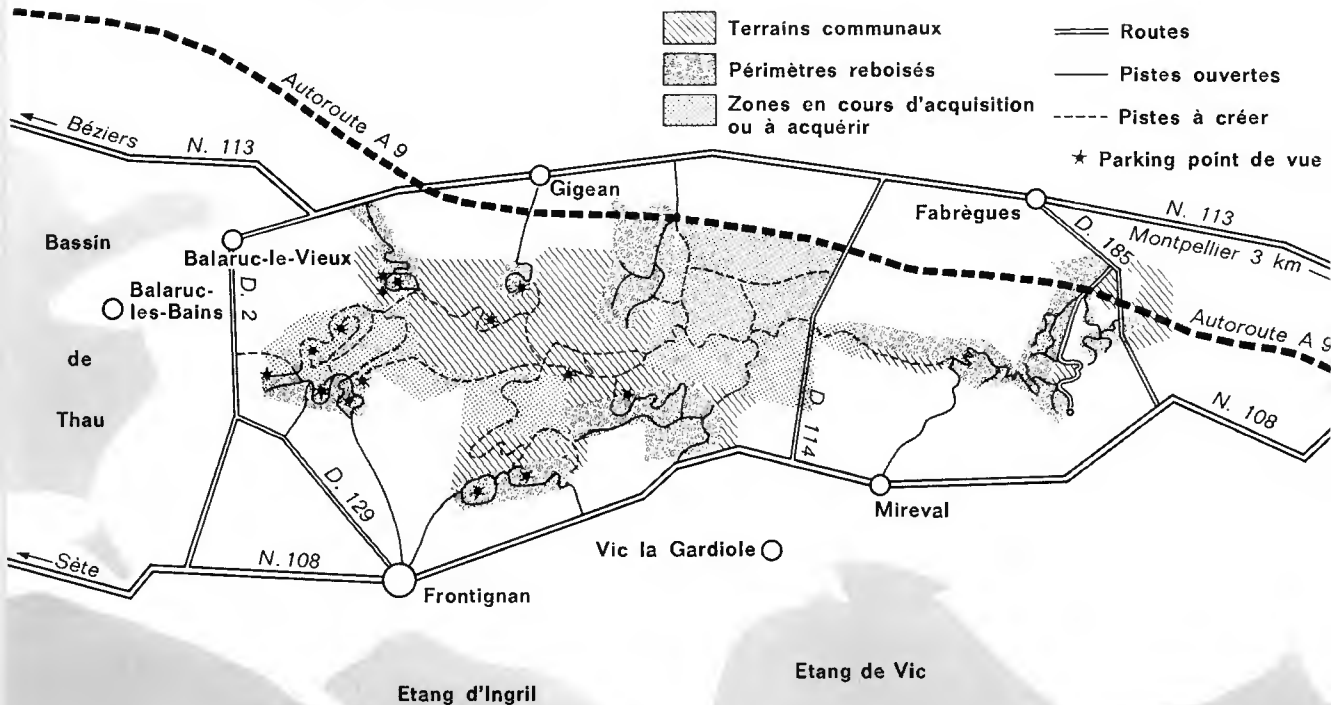
- les trois pins (Alep, parasol, maritime) qui coexistent déjà un peu partout sur le littoral.
- le cèdre de l'Atlas.

(3) Sauf en Roussillon, les eucalyptus ne peuvent malheureusement être employés qu'avec précaution à cause du risque important de gel. Les peupliers plus intéressants nécessitent cependant des soins cultureux extrêmement onéreux qui limitent leur emploi (espaces verts, installations de campings).

(4) Des introductions de sapins méditerranéens (A. pinsapo et cephalonica), Pins de Salzmann, de Cyprès chauves ont également été tentées.

MASSIF DE LA GARDIOLE

Schéma d'aménagement





Périmètre de Vic-la-Gardiolo : partie basse du chantier

PHOTO GUÉRIN

- les trois cyprès (méditerranéen, lambert, arizona).
- le tamaris et l'olivier de Bohême (5).

677 hectares ont ainsi été plantés depuis quatre ans suivant les méthodes les plus modernes, qui marquent déjà profondément le paysage.

Il convient maintenant de transformer le travail fragmentaire entrepris jusqu'à ce jour exclusivement sur les terrains communaux disponibles, en un aménagement d'ensemble prévoyant notamment un réseau rationnel de pistes, pare-feux et points d'eau, ainsi que le reboisement de nouvelles zones et la reconstitution des bouquets de chênes verts clairsemés : c'est seulement ainsi que pourra se trouver effectivement constituée cette zone de nature voulue par les promoteurs de l'aménagement du littoral, à proximité des stations de vacances.

Elle présente en outre le grand avantage d'être immédiatement accessible aux quelques 200 000 citadins du Grand Montpellier, au moment où l'appropriation privée de la garrigue environnante rend de plus en plus aléatoire la libre disposition de l'espace pour les randonnées dominicales.

Il ne s'agit pas pour l'Etat d'y appréhender la totalité des 4 500 ha de la « zone à reboiser » mais d'y constituer sur des terrains totalement abandonnés par la culture, selon un plan de situation précis, un ensemble boisé clairié de 2 400 ha environ, entièrement conçu et aménagé pour le tourisme et la détente et ouvert à tous.

Pour sa réalisation, la disposition d'environ 1 000 ha supplémentaires seulement s'avère nécessaire. Ces terrains doivent être prochainement acquis par l'Etat au rythme des crédits dont il disposera. Pour donner toutes les garanties indispensables à l'opération et apporter toutes les assurances sur ses objectifs, l'acquisition sera placée dans le cadre d'une déclaration d'uti-

(5) Les neuf essences citées font désormais également l'objet de la distribution gratuite de jeunes plants dont il a été parlé ci-dessus.

lité publique. La première tranche programmée cette année couvre une surface de 622 hectares. La deuxième, d'une surface de 370 hectares, vient de faire l'objet d'une demande d'estimation auprès du service des domaines.

Cet ensemble sera desservi par 90 km de pistes et 80 km de pare-feux, dont certains de 50 m de large.

Le coût global de l'opération, acquisition et travaux de boisements, peut être chiffré pour la période s'étendant jusqu'en 1975 (durée des V^e et VI^e Plan), c'est-à-dire jusqu'à la fin de la durée prévue pour l'administration spéciale de mission sur le littoral, à environ 16 000 000 F dont plus de 7 000 000 F déjà engagés ce jour, pour un coût des travaux de première installation de l'ordre de 6 000 000 F.

Cette enveloppe ne semble pas a priori incompatible avec les possibilités financières antérieures et celles du VI^e Plan en cours d'élaboration.

Il est bon cependant d'ajouter que pour assurer définitivement la pérennité de cette coupure verte indispensable à l'équilibre harmonieux de la région, et la vie des hommes qui y résideront demain, il conviendra de lui consacrer encore près de 12 000 000 F au titre de la période 1975-1990 (aménagement touristiques, élagages, nettoyages, traitements anti-parasitaires, frais de gardiennage et surveillance...).

Au regard du coût des espaces verts inclus dans les stations et dont nous allons maintenant parler, les frais d'investissement nécessaires ne semblent pas revêtir un caractère exorbitant.

LA MISE EN VALEUR DES STATIONS NOUVELLES D'ETAT

Mais la Mission s'est également préoccupée de mettre en valeur les stations nouvelles d'Etat dont l'équipement doit être exemplaire pour l'ensemble du littoral :

par des boisements périphériques aux stations (le Bois du Boucanet par exemple, à la Grande Motte) : si leur assiette et leur statut juridique sont en général bien définis, les techniques et les contraintes sont cependant déjà très proches de celles des travaux intra-stations.

par des travaux intérieurs aux stations, de différents types bien distincts :

— des travaux de boisement proprement dits, entièrement financés par l'Etat au titre d'une participation de la Mission aux travaux des Sociétés d'Economie Mixte placées sous sa tutelle (6) et normalement responsables de la mise en valeur des stations.

Ils concernent des zones uniquement complantées en jeunes arbres, définitivement délimitées et devant la plupart du temps demeurer en nature de boisement ouvert au public (7) : dans le but d'accélérer au maximum la croissance de ces arbres, au demeurant très exposés aux embruns, les techniques forestières classiques sont très améliorées (plants plus forts, apports de terre végétale et d'engrais, arrosages fréquents, protections contre les embruns...).

Ces travaux sont également confiés à l'Office National des Forêts responsable seulement pour un temps de la gestion des boisements créés (8). Leur surveillance doit être plus étroite que pour les boisements de type normal par suite de leur imbrication avec les zones de grands travaux dont les chantiers menacent l'intégrité des plantations.

— des travaux de fixation des sables. Le creusement des ports et des canaux, le façonnage des étangs nécessitent de grands travaux de déplacement de terre et de sable. Les remblais souvent soumis à une érosion éolienne intense doivent être fixés et enherbés. Ce problème technique difficile a maintenant été réglé par l'enjonchage des terrains sur semis préalables d'essences fixatrices et enrichissantes.

— des plantations d'espaces verts proprement dits, réalisées le plus souvent en accompagnement d'espaces libres (voiries, parkings, aires de jeux, aménagements de plage...) : des éléments de terrassements et de dallages y voisinent avec des plantations mélangées d'arbres, d'arbustes, de plantes ligneuses ou grasses et de gazon ; leur financement était, à l'origine, intégralement prévu au bilan des Sociétés.

Mais la Mission s'est très vite aperçu que les Sociétés d'Economie Mixte, sollicitées par leurs autres tâches plus immédiates d'équipement et de commercialisation, ne pouvaient pas

(6) S.A.D.H. pour la Grande Motte, S.E.B.L.I. pour le Cap d'Agde et l'embouchure de l'Aude, S.E.M.E.A.A. pour Port-Leucate et Gruissan (Aude), S.E.M.E.T.A. pour Barcarès (P.O.).

(7) Il faut cependant noter que la Mission a souhaité en 1964 améliorer le site de toutes ses futures stations par des boisements massifs en zones d'équipements légers : villas individuelles ou campings ; aucun boisement de ce type n'est plus intervenu depuis 1965.

(8) Qui sera ensuite confiée aux communes comme celle de tous les autres espaces libres ou services publics de la station.

aborder les problèmes d'espaces verts avec tout le soin requis, tant dans le souci d'une amélioration du site que dans celui de l'agrément et du confort moral des futurs résidents.

Les espaces verts ne doivent cependant pas donner l'impression d'être surimposés sur une trame urbaine conçue séparément : ils doivent au contraire s'y intégrer parfaitement et constituer l'un des éléments déterminant du caractère spécifique de chaque station en lui conférant un certain cachet ou si l'on préfère un certain style.

Ils ne peuvent donc être conçus qu'au niveau des sociétés, en liaison étroite avec les architectes en chef.

La Mission a donc choisi d'apporter aux Sociétés une aide en la matière et d'en contrôler en même temps efficacement l'emploi : elle en a confié la charge au Ministère de l'Agriculture dont la qualification et les structures pouvaient lui fournir l'instrument dont elle avait besoin. Le Service régional d'aménagement forestier collabore donc d'une manière aussi étroite que possible à la mise au point des avant-projets des espaces verts et des espaces libres, puis à celle des projets d'exécution correspondant aux tranches annuelles de réalisation confiées à des paysagistes ou bureaux d'études spécialisés ; il contrôle également les travaux, qu'ils soient ou non financés par l'Etat. Pour ces tâches nouvelles, il a été renforcé spécialement d'un ingénieur horticulteur et d'un technicien forestier contractuels.

L'exemple de la Grande Motte illustrera ce deuxième grand type d'action forestière dans l'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon.

Les espaces verts de la Grande Motte

Au moment du choix des sites pour la création des stations nouvelles, il est apparu nécessaire de prévoir une implantation proche de la vallée du Rhône et des grandes cités de Nîmes et Montpellier en pleine expansion démographique.

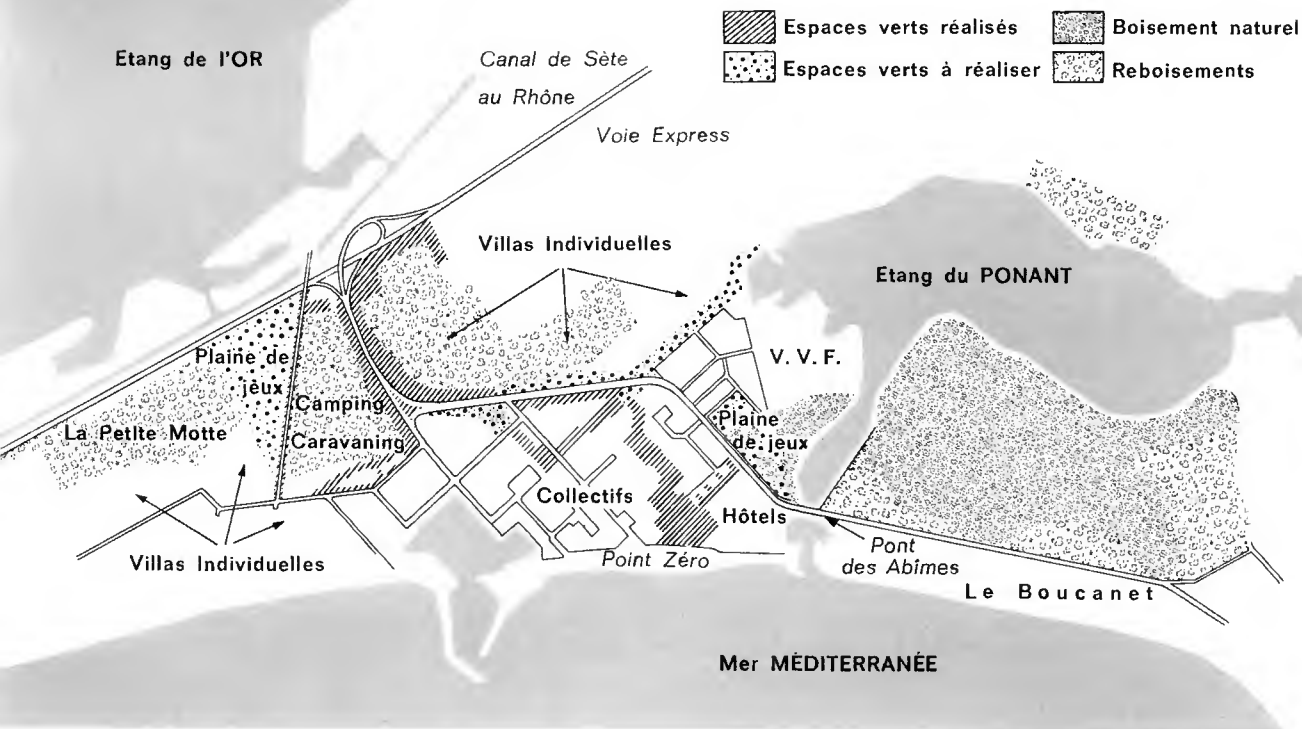
Il fallait en même temps freiner le développement linéaire des stations voisines (Le Grau du Roi, Carnon, Palavas), qui risquait de conduire très vite à la saturation et à l'impasse totale

Vue générale de la partie S.-E. de la station de la Grande Motte. Au premier plan, à droite : le port. Au fond, à gauche : le bois de Boucanet, la station du Grau-du-Roi et la Camargue.

PHOTO O'SUGHRUE



LA GRANDE MOTTE



dans une région où les étangs remplacent l'arrière-pays montagneux immédiat de la Provence-Côte d'Azur ou de la Costa Brava.

C'est dans ces conditions que le site de la Grande Motte a été choisi :

- il dispose d'une profondeur suffisante pour que l'urbanisation linéaire puisse être évitée.
- relativement proche du Grau du Roi il en est néanmoins nettement séparé par le déversoir du Vidourle (étang du Ponant) et surtout la masse boisée du Boucanet que l'Etat, qui vient de l'acquérir, va étendre par des travaux de remblai.
- il semblait renfermer enfin des possibilités très intéressantes pour le développement de la végétation et singulièrement des arbres, attestées par la présence de pins parasols épars et la réussite d'une belle peupleraie récemment installée par le service forestier.

Les responsables ont donc très rapidement envisagé le développement d'une cité de vacances dans ce cadre naturel agréable, dans un ensemble de verdure à créer : c'est là souligner une nouvelle fois toute l'importance prise dès le départ par la végétation et le souci qui anime chacun de réussir des espaces verts qui donneront à la station son caractère propre, en accord avec le parti d'urbanisation choisi.

Tous les équipements urbains au Nord de la voie principale sont noyés dans des coulées vertes qui se ramifient ensuite vers le centre de la station et permettent de gagner librement par une suite de cheminements piétonniers les installations de plages.

Coupant et prolongeant à la fois les plantations d'accompagnements de la voirie principale, une allée cavalière fait pénétrer plus massivement la nature jusqu'au voisinage du port, puis bifurquant à angle droit vers le Nord-Est se dirige entre la zone Nord des villas et la plaine de jeux vers le bassin intérieur du Ponant et les boisements de type suburbain installés sur ses lisières, Nord-Est et Sud.

Dans la zone des collectifs enfin, arbres d'alignement et jardins d'immeubles, plantations de parkings et dallages des espaces libres, contribuent avec la création de jardinières ou de massifs floraux à la création d'une ambiance gaie et tranquille, de type méditerranéen.

L'arbre est indispensable pour protéger les touristes et les promeneurs du soleil et du vent, et créer un environnement calme et reposant : avec une dominante de pins, essentiellement des pins parasols qui personnifient un élément naturel du paysage, l'on utilise également des essences de port pyramidal, tels les peupliers et les cyprès, afin de créer, sans mouvement de terre trop important, un relief et une profondeur qu'accroissent encore les silhouettes plus trapues de diverses essences ornementales et les nuances variées des feuillages.

Il convient cependant de faire appel également à des volumes plus bas, arbustes ou plantes ligneuses, comme les thuyas de Chine, les lauriers roses, les fusains, les troènes, les pittosporos, les blanquettes, les genêts, les coronilles, les grenadiers... jusqu'à une végétation de type pelouse en tirant également parti de compositions florales adaptées.

Le choix des essences répond donc, en définitive, à un double souci :

— d'esthétique pure, celui que nous venons d'évoquer, la création d'un paysage urbain en harmonie avec l'architecture environnante,

— d'adaptation aux fonctions diverses, incorporées à l'organisation de la cité de vacances, qui différencient les types d'espaces verts (plantations d'accompagnement de voirie, allées cavalières, cheminements piétonniers, zones d'habitations individuelles ou collectives, point zéro centre attractif de la Station...).

L'action des embruns biens qu'atténuée constitue un élément naturel défavorable contre lequel il faut se prémunir, mais qui apporte un facteur de diversification : la protection de Sud-Est (contre le Grec) assurée ici par la Camargue et surtout la pointe de l'Espiguette, si elle s'avère exceptionnelle sur notre littoral (9) n'est pas cependant totale en front de mer, surtout dans la partie orientale de la station. Il a donc fallu prévoir des protections artificielles (treillis plastiques ou haies mortes de « canisses ») et surtout à défaut de l'abri que peuvent éventuellement procurer les constructions, faire appel à une végétation appropriée : tamaris, oliviers de Bohême, haies de blanquettes, relayés un peu plus loin du rivage par les peupliers blancs, le pittosporo, le fusain et enfin seulement le pin parasol.

Ainsi de proche en proche, la gamme des espèces utilisables augmente et avec elle les possibilités de choix, au fur et à mesure que le rivage se fait plus lointain (10) ou l'abri des immeubles plus efficace : à partir de la branche Est-Ouest de la voie principale de desserte de la station, située à 900 m de la côte, seules les tempêtes d'une violence exceptionnelle peuvent avoir une action passagère sur la végétation, qui peut d'ailleurs se manifester à des distances bien plus considérables en l'absence de tout écran.

Mais malgré toutes les raisons ayant présidé au choix de son site un danger assez sérieux guettait tout de même la Grande Motte. Elle est très proche, trop proche d'une station en pleine expansion, le Grau du Roi, dont seule la sépare actuellement la pinède du Boucanet : que ce « verrou » en assez mauvais état sanitaire, déjà grignoté sur les lisières, soit la proie des lotissements et de la spéculation foncière et les deux stations se rejoindraient dressant leurs façades tout au long de la côte.

Il en va de même à l'Ouest où seule une propriété en vigne faisait initialement obstacle à la jonction avec une autre station à naître, celle du Grand Travers.

Le développement linéaire le long de la côte reprendrait alors partout ses droits et ce serait l'échec de la nouvelle politique d'aménagement du littoral.

En raison de ce danger, l'idée est ainsi venue de donner à l'allée cavalière et à tous les espaces verts de la Grande Motte qui s'y épanouissent déjà, un prolongement naturel par l'installation de masses boisées à l'Ouest sur la Petite Motte, et par l'extension à l'Est de la pinède du Boucanet que l'Etat vient d'acquérir, sur terrains remblayés ; de vastes frondaisons pourront ainsi se refléter dans le plan d'eau intérieur du Ponant, développant là une grande zone de fraîcheur et de paix où les estivants pourront pour un temps oublier la morsure du soleil sur la plage.

Ces travaux ne sont pas achevés mais quelques chiffres feront mesurer l'effort déjà accompli : compte tenu des travaux en cours et des acquisitions hors station de terrains boisés ou à boiser, c'est plus de 8 000 000 F que la Collectivité Publique (11) a déjà consacré aux espaces verts de la Grande Motte pour la création d'un environnement de grande qualité.

(9) On ne retrouve ces mêmes conditions qu'à la Franqui grâce au Cap Leucate et à partir d'Argelès grâce au Cap Béar.

(10) Ailleurs, notamment à Leucate-Barcarès, la Tramontane se charge également d'embruns au contact d'étangs à taux de salure élevé, et il est nécessaire alors d'envisager une double protection.

(11) Etat et Société d'Aménagement du département de l'Hérault (S.A.D.H.), chargée de la mise en valeur de la station.

CONCLUSION

A l'aube de la « civilisation des loisirs » les paysages naturels de la côte et de l'arrière-pays, les boisements touristiques créés pour améliorer le paysage et le milieu ou accompagner les cités nouvelles, les espaces verts enfin dans leur diversité, devraient pouvoir concourir harmonieusement à la satisfaction des besoins des résidents permanents ou occasionnels de demain, non seulement à la Grande Motte, station sans doute privilégiée à ce point de vue, mais sur l'ensemble du littoral Languedoc-Roussillon.

Si un très gros effort est déjà intervenu depuis six ans, il ne doit pas cependant faire oublier tout ce qui reste à accomplir.

Car rien n'est jamais terminé, surtout quand la matière à façonner est vivante : il ne suffit pas de réaliser, il faut encore maintenir (12) et surtout protéger (13), autant d'opérations délicates et coûteuses nécessitant un personnel attentif et qualifié.

L'action de l'Etat reste donc indispensable encore pour de longues années, certainement au delà de la fin du VI^e Plan. Elle ne doit pas en tout cas être dès maintenant ralentie.

Mais l'on doit être optimiste : à la Grande Motte déjà, grâce à la bonne volonté de tous les responsables, dans la Gardiole, la solution semble en très bonne voie.

Quoiqu'il en soit, en cette matière comme en toutes les autres, ce sera à la clientèle des vacances et à la population languedocienne qu'il appartiendra de faire connaître dans une ou deux décennies si l'œuvre de restauration de la nature entreprise ici a porté ses fruits.

(12) Entretien, tailles, reprise périodique des massifs floraux, des plantes vivaces et des gazons...

(13) Que ce soit contre les déprédations humaines et notamment l'incendie, ou celles imputables aux conditions écologiques (climatiques notamment).

Jean-Claude GUÉRIN

Ingénieur du G. R. E. F.

1, Boulevard Paul-Valéry
34 - MONTPELLIER

L'étang de Sigean

PHOTO SOUBEIRAN

